

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	8
Votants	10

Présents : Messieurs Didier ANDRAL, Patrice AZAIS, Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames Sylvie CONSTANT, Manon GARRIGUE, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents excusés : Stéphane CAMBONIE (*pouvoir Jacqueline TOLOSANA*), Hélène GENTILHOMME (*pouvoir Patrice AZAIS*)

Absents : Johan BARBANCEY

Secrétaire de séance : Danièle MOUTRAY

Rapporteur : *Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire*

Il est 19H00 Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la réunion peut alors valablement commencer avec l'approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2023 ; sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le renouvellement des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 dans le département du Lot.

Les conseils municipaux sont donc convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élections des sénateurs.

En ce qui concerne la détermination du nombre de délégués et suppléants, le conseil municipal de Saint-Projet doit élire un délégué et trois suppléants.

Monsieur le Maire propose alors de composer le bureau électoral qui comprend :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal de procéder dans un premier à la désignation du délégué puis dans un deuxième temps à celle des suppléants ; le vote aura lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après vote et dépouillement le délégué élu à l'unanimité est :

- Monsieur Guy ROSSIGNOL (10 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Après vote et dépouillement les suppléants élus sont :

- Monsieur Didier ANDRAL (9 voix pour, 0 contre, 1 abstention)
-
- Monsieur Dominique ROSSIGNOL (10 voix pour, 0 contre, 0 abstention)
-
- Madame Sylvie CONSTANT (10 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00